

# Communiqué



## DE PRESSE

Paris, le 28 mars 2019

### **Pollution de l'air : une inquiétude manifeste pour la santé de nos enfants**

L'association Respire a publié aujourd'hui dans le journal « Le Monde » un inventaire sur les niveaux d'exposition des établissements scolaires de la zone dense continue (crèches, écoles, collèges et lycées) aux principaux polluants de l'air. Le bilan, sans appel, est très inquiétant : 682 établissements sont exposés à des concentrations de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) dépassant les normes légales (soit 40µg/m<sup>3</sup>).

Selon Airparif, il convient de rappeler, dans ce contexte, que les enfants sont d'ores et déjà les premières victimes de la pollution de l'air : asthme, infections respiratoires, altération des fonctions pulmonaires voire retard cognitif et autisme. Le croisement de la localisation des Etablissements Recevant du Public (ERP) avec les cartes de concentrations de NO<sub>2</sub> sur l'ensemble de la Métropole du Grand Paris (MGP) permet de mettre en évidence que le niveau d'exposition à la pollution est très fortement corrélé à la distance à un axe routier important tel que l'autoroute A86. C'est à l'intérieur de ce périmètre que se trouve la majorité des ERP (soit 78 % des ERP de la Métropole et la grande couronne).

*« Accepter plus longtemps encore que la pollution de l'air nuise à la santé de nos concitoyens et en premier lieu de nos enfants serait faire preuve d'irresponsabilité »,* souligne Patrick OLLIER, Président de la Métropole.

C'est la raison pour laquelle la Métropole du Grand Paris a décidé de mettre en place progressivement une Zone à Faibles Emissions (ZFE) qui réduit la circulation des véhicules les plus polluants à l'intérieur de l'A86, à commencer par les véhicules Crit'Air 5 et non classés quelle que soit leur motorisation dès le 1<sup>er</sup> juillet 2019, anticipant en cela l'application des dispositions contenues à ce jour dans le projet de loi d'orientation sur les mobilités (LOM).

Rappelons que, dès la première étape de la mise en œuvre de la ZFE, le nombre d'Etablissements Recevant du Public (ERP) soumis à un dépassement diminuerait de 6 %, soit près de 70 établissements protégés.

Dans le cadre de cette démarche, la Métropole lancera le 1<sup>er</sup> avril une consultation publique accessible au lien suivant : <https://zfe-planclimat-metropolegrandparis.jenparle.net/>. Elle encourage tous les Métropolitains concernés par la qualité de l'air et la santé publique à s'exprimer afin d'agir en vue d'améliorer durablement la qualité de l'air.